

Huy 832

Plutôt mourir de franche volonté
Que de perdre la liberté
(Service de la ville de Huy)

Les nouvelles de chez nous

— A l'après-midi le 14 Août 1915 eut lieu à huis clos la distribution des prix aux enfants des écoles c'est à dire qu'on leur distribuait des cartes-diplômes sur lesquelles étaient inscrits leur place et leurs points. La somme destinée aux livres de prix fut versée au comité de secours.

Cette cérémonie fut vraiment très impressionnante. Deux grands drapeaux belges encadraient les portraits du Roi et de la Reine. On avait entouré de bougies de lierre des inscriptions telles que : "Honneur à nos vaillants souverains etc". La Brabançonne a été chantée ainsi que "Vers l'avenir".

— On annonce la mort à Bruxelles à l'âge de 65 ans, de Madame la Comtesse Hélène Isabelle de Robiano qui fut inhumée à Marchin dans la plus stricte intimité. La regrettée défunte était la tante d'Etienne de Robiano aviateur militaire et des Comtes Raymond, Jacques et Christian de Robiano, engagés volontaires de l'armée belge.

Habay - Bodegnée — Un conseil provincial poursuivi

Le tribunal de Huy a rendu son jugement dans l'affaire du fermier et conseiller provincial de Habay-Bodegnée, M. Ch. prévenu de ne pas avoir obéi à des réquisitions de l'autorité communale visant son fronton et d'avoir vendu celui-ci au dessus du prix légal (infraction à la loi du 14 Août 1914). Les débats ont été très intéressants. M. Ch. prétendait n'avoir vendu qu'au taux légal, il ne croyait pas avoir violé la loi en cédant son gain à des gens de sa commune. M. le substitut Morechaels céda à sa condamnation pour avoir par ses agissements causé un préjudice de 2000 francs à la Commune.

Le tribunal l'a acquitté M. Ch. du chef de vente au dessus du prix légal, mais l'a condamné à 50 frs d'amende ou, subsidiairement à 8 jours de prison, et ce, à raison de ne pas avoir obtenu à des réquisitions légales. Le prévenu est pourvu en appel.

Fizey-Fontaine. On annonce le décès de M. J. Gesteau, président de la Commission de Fizey-Fontaine, président de la Commission de Chapon serain, chevalier de l'Ordre de Léopold.

107 35 d. 8

Anthéit Quelques mois après l'ouverture de hostilités, les ouvriers mineurs sans travail creusèrent de petites bures sur les affleurements des veines de houille au lieu dit "l'Champia". Anthéit et y commencent des exploitations. Ces puits furent descendus à des profondeurs variant de 10 à 15 mètres et recouvrirent les veines des concessions de Molsomaine et d'Anthéit. Les couches étaient d'assez bon rendement et les ouvriers, pouvant en extraire le charbon sans frais, des chômeurs de tous les métiers imitèrent les mineurs et chacun eut bientôt sa petite exploitation. La production étant assez considérable on en organisa la vente. Cela amena des plaintes qui obligèrent les autorités à faire respecter la loi sur les mines. Au manque de précautions, ces exploitations présentaient d'ailleurs un réel danger.

Herminelle-sous-Huy A l'initiative du baron René de Potesta et de M. Ernest, directeur de la Société des Explosifs de Clermont, une société s'est formée pour envoyer des caissettes aux prisonniers belges en Allemagne et d'Herminelle-sous-Huy et de Clermont.

On sait que l'œuvre de la cassette du soldat belge fondée le 15 Mars 1915 a une section à Huy, dirigée par M. Raoul Bastin, rue de Namur 1. Le 1^{er} Octobre, cette œuvre avait expédié plus de 60,000 caissettes aux prisonniers belges en Allemagne.

Par suite de l'extension qu'elle a prise, l'œuvre des prisonniers, installée jusque en octobre 3 rue des Foulons à Huy a transféré le 25 Décembre ses différents bureaux 10 rue des Rotisseurs.

Ombret C'est au moulin Mouton à Ombret que doivent être centralisées pour la mouture les récoltes de la région pour 1915.

Les grains américains sont moulus aux moulins de Hatte. Cette décision a été prise par le Comité hispano-américain qui ne veut pas que la farine étrangère soit mélangée à celle des grains belges.

Ergris L'inauguration du nouveau pont a été faite à la fin de l'année passée. Le nouveau pont est érigé sur des piles de l'ancien que l'on a fait ment bitonner. Des scaphandriers ont retiré de l'eau le nombre de débris de l'ancien pont qui entravaient la navigation.

En échange, les cours de la Harmaichère a été donné pour l'ancien pont. Les débris de ponts et de piles de l'ancien pont ont été donnés à la commune de Ergris.